

M. Patrick CRAHAY
Directeur des Monuments et des Sites
– AATL
Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2043-0652/05/2006-045
N/Réf. : gm/bxl1.35/s.390
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue d'Artois, 17-19. Eglise Saint-Antoine de Padoue. Restauration de la toiture. Avis de principe.
Dossier traité par Ph. Piéreuse.

En réponse à votre lettre du 10 avril 2006, réceptionnée le 14 avril, et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 26 avril 2006, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

Dans ses avis précédents concernant la rénovation/restauration du couvent des Frères mineurs, la CRMS avait attiré l'attention sur le fait que des mesures devraient être prises pour conserver et restaurer également l'église Saint-Antoine de Padoue. Dès lors, elle se réjouit du fait que des démarches sont entreprises pour la restauration des toitures. La Commission encourage le maître de l'ouvrage de procéder de la même manière pour la restauration de l'ensemble de l'église.

Pour ce qui concerne les toitures, la demande de principe porte sur un avant-projet ayant comme objectif d'améliorer le détail du chéneau existant et de résoudre les problèmes d'écoulement et d'infiltration d'eau. La proposition consiste en la pose d'une nouvelle gouttière sur les bas-côtés au-dessus du chéneau en pierre bleue existant. Ce nouvel élément aurait un impact visuel sur les façades et toitures classées.

La Commission s'interroge d'abord sur le fonctionnement et les problèmes que pose le chéneau d'origine. Cet élément, ainsi que les défaillances qu'il présente ne sont que très peu documentés et il semble, que les problèmes posés découlent plutôt d'un manque d'entretien et du fait que les sous-joints sont bouchés. Dès lors, la CRMS estime qu'il y a lieu d'étudier plus en détail le dispositif d'origine et les causes des problèmes. Une fois qu'un diagnostic plus précis aurait été établi, l'on pourra mieux juger des remèdes pour résoudre les problèmes. Dans ce cadre, il serait judicieux de procéder dans les meilleurs délais au nettoyage du chéneau, ce qui pourrait déjà résoudre au moins une partie des problèmes. Si, après nettoyage et un examen plus approfondi, il s'avère que le chéneau d'origine ne peut effectivement pas garantir l'étanchéité du bâtiment, la CRMS recommande de l'améliorer par un dispositif léger et le moins visible possible.

Une deuxième intervention proposée porte sur la pose d'une protection en zinc sur les couvre-murs en pierre bleue au-dessus des bas-côtés. Ceux-ci présentent des dégradations importantes et entraînent des infiltrations d'eau à l'intérieur de l'église. La CRMS estime qu'ici également, il y a lieu de procéder préalablement à un diagnostic plus précis pour pouvoir intervenir le plus efficacement possible. En effet, la solution proposée risque de reporter les problèmes d'infiltrations vers les solins. La Commission s'interroge également sur les possibilités de restaurer les pierres ou de les remplacer éventuellement afin de conserver au maximum l'aspect d'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président